



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-2460

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 290846

DOSSIER N° 13412

Objet : Enermark Income Fund
Demande de visa

Vu la demande présentée le 21 août 2000;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux :

octroie le visa pour le prospectus simplifié du 30 août 2000 de Enermark Income Fund concernant le placement de 26 450 000 parts de fiducie au prix de 4,35 \$ par part de fiducie.

Fait à Montréal, le 30 août 2000.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) Jean-François Bernier
Jean-François Bernier

JB/pp